

2022/68

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU Délibération n° DB 2022- 30

Date de la convocation: 27/04/2022

Membres en exercice : 24 Membres présents : 16 Membres votants : 19

Le quatre mai deux mille vingt-deux , le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents: Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, , LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Représentés: M. CANIVENQ Roland donne pouvoir de vote à Mme ANDREY Danielle, M. DANNEAUX Dominique donne pouvoir à M. MANCEAUX Christophe, M. POTRON Pierre donne pouvoir de vote à M. LAURENT-CHAUVET Pierre,

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES – SPORT CULTURE

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A;

Vu la délibération n° DC2020/55 du 09/09/20 confiant délégation au Bureau Communautaire pour examiner et attribuer toute subvention non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu la proposition remise par la commission Sport, culture lors de la séance du 28/03/22 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

.../...



.../... Page 2/2 Délibération DB2022-30

/Convention cadre	Budget de la manifestation	Subvention attribuée
Les Arts aux champs	22 700€	2 000€
Les Musicales de Louvergny	34 115€	1 500€
Association de Sauvegarde du Patrimoine Vouzinois	9 185€	500€
TOTAL		4000€

- CHARGE le Président d'approuver et de signer les conventions d'objectifs et de moyens 2022 avec les associations précitées et tout acte à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoît SINGLIT